

EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION (EPEF)

en vue de l'entrée en formation

**Au diplôme d'Etat de la jeunesse éducation populaire et sports spécialité
« perfectionnement sportif » mention « natation et disciplines associées »
Option A : Natation course – eau libre**

Arrêté du 14 octobre 2024

Les exigences préalables à l'entrée en formation communes aux quatre options :

- Être titulaire de l'attestation de premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1) ou son équivalent, à jour de la formation continue ;
- Réaliser un test de sécurité consistant à sortir une victime de l'eau ou être titulaire du BNSSA en cours de validité.

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables communes au moyen de la production de :

- Une attestation de premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1) ou son équivalent, à jour de la formation continue ;
- Une attestation de réussite au test de sécurité réalisé sur une distance de 50 mètres, délivrée par une personne titulaire d'une certification professionnelle a minima de niveau 4 ayant des prérogatives d'enseignement de la natation et titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité.

Test de sécurité commun à toutes les options (A, B, C, D) :

Réalisé sur une distance de 50m :

- Un départ libre du bord du bassin ;
- Un parcours en nage libre de 25 mètres ;
- Une plongée dite « en canard » et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur située entre un 1.80 et 3 mètres ;
- Une remontée du mannequin jusqu'à la surface ;
- Un remorquage d'une personne, sur une distance de 25 mètres jusqu'au bord du bassin ;
- La sortie de l'eau de la victime.

Le port des lunettes de natation, du pince-nez et l'utilisation de l'échelle ne sont pas autorisés.

Les EPEF pour l'option A : NATATION COURSE ET EAU LIBRE

- **Justifier d'un niveau technique** et d'une maîtrise de l'environnement de la compétition en natation course-eau libre, nage avec palmes ou natation handisport - **Pass'compétition natation course ou nage avec palmes ou natation handisport**
- **Réaliser un 400m 4N** selon les règles de la World aquatics ou pour les personnes porteuses d'un handicap relevant de la Fédération française handisport, selon les règles de la World aquatics, adaptées pour tenir compte du handicap du sportif ;

- **Réaliser une performance** correspondant aux grilles de temps présentées ci-dessous :

Grille de temps : natation course-eau libre		
	DAMES	MESSIEURS
50 NL	32"19	28"12
100 NL	1'08"79	1'01"17
200 NL	2'26"12	2'12"44
400 NL	5'04"07	4'39"53
800 NL	10'22"50	
1 500 NL		18'29"07
100 Dos	1'17"20	1'09"53
200 Dos	2'42"99	2'28"82
100 Bra	1'26"91	1'16"78
200 Bra	3'04"65	2'43"34
100 Pap	1'14"84	1'07"38
200 Pap	2'40"91	2'26"99
200 4N	2'44"24	2'29"12
400 4N	5'43"89	5'12"70

Grille de temps : nage avec palmes		
	DAMES	MESSIEURS
50 NL	28"92	25"08
100 NL	1'04"00	55"69
200 NL	2'22"15	2'06"92
400 NL	5'04"62	4'34"62
800 NL	10'35"38	9'39"23
1 500 NL	20'24"62	18'48"15
50 AP	28"27	24"63
100 IS	1'03"48	55"51
400 IS	5'12"23	4'39"41
800 IS	11'08"89	10'02"17

- **Justifier d'une expérience pédagogique** en natation course-eau libre, de 800 heures, au sein d'un club d'une fédération sportive agréée, sur une durée de 3 an minimum au cours des 5 dernières années qui précèdent l'entrée en formation.

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen de la production de :

1. Une attestation de réussite à l'un des trois tests techniques suivants :

- Test technique correspondant aux compétences visées dans le pass'compétition natation course-eau libre
- Test technique correspondant aux compétences visées dans le pass'compétition nage avec palmes
- Test technique correspondant aux compétences visées dans le pass'compétition natation handisport

2. Une attestation de réalisation d'un 400m 4N nages effectué selon les règles de la World aquatics ou pour les personnes porteuses d'un handicap relevant de la Fédération française handisport, selon les règles de la World aquatics, adaptées pour tenir compte du handicap du sportif. L'attestation est délivrée par le DTN de la natation ou son représentant ou par le directeur technique national handisport ou son représentant

3. Une attestation de réalisation, au choix du candidat : cf. grilles de temps ci-dessus

- D'une performance en natation course-eau libre dans l'une des épreuves du programme de la World aquatics, correspondant au minimum à la grille de temps, délivrée par le DTN de la natation ou son représentant ;
- D'une performance en nage avec palmes, en piscine, correspondant au minimum à la grille de temps dans l'une des épreuves du programme de la CMAS, délivrée par le DTN d'études et des sports sous-marins ou son représentant ;

4. La production d'une attestation justifiant d'une expérience pédagogique en natation course-eau libre, de 800 heures, soit au sein d'un club d'une fédération sportive agréée, soit au sein d'une structure du PPF figurant sur la liste établie par le ministre chargé des sports en application de l'article L. 221-2 du code du sport, sur une durée de 3 an minimum au cours des 5 dernières années qui précèdent l'entrée en formation.

L'attestation est délivrée soit par le DTN de la natation ou son représentant, soit par le DTN ou à défaut par le président d'une fédération membre du conseil interfédéral des activités aquatiques en convention avec la FFN.